



Hôtel de Ville
59283 RAIMBEAUCOURT

Conseil Municipal
Séance du 15 décembre 2023
Convocation du 07 décembre 2023

Séance ordinaire

Membres en exercice : 27
Présents : 22
Absents Excusés Représentés : 3
Absents Excusés : /
Absents : 2

Etaient présents : M. Alain MENSION, Maire

Mrs Mmes Karine SKOTAREK – David MORTREUX – Geneviève LECLERCQ – Cédric STICKER – Pascaline VITELLARO – Maria IULIANO – Bernard TRICOT – Bernard HELLEBUYCK – Michel COURTECUISSÉ – Pascal KACZMARCZYK – Marie-Louise LEMAIRE – Maryline MARLIERE – Christian LANGELIN – Salvatore BELLU – Christian LEMAR – Céline CARNEAU – Stéphanie LEMAIRE – Kitty DUQUESNE – Anthony WATTEAU – Angélique GOGÉ – Aurélie PETIT.

Etaient absents excusés représentés : Mrs Mmes Régis SALLEZ représenté par David MORTREUX – Angélique DHINNIN représentée par Karine SKOTAREK – Sébastien MANCHE représenté par Cédric STICKER.

Etaient absents excusés : /

Etaient absents : Clémence BARBIER – Gaëtan GRARD.

DCM_20231215-04 – Région Hauts-de-France – Rénovation d'un monument aux morts et de deux sépultures – Demande de subvention

La Région Hauts-de-France a instauré un dispositif de subvention aux communes pour la rénovation des monuments aux morts, non protégés au titre de la protection des monuments historiques, honorant les personnes déclarées « Morts pour la France ».

La subvention pouvant être accordée est plafonnée à 30% des dépenses éligibles, dans la limite de 3000€ HT maximum.

La rénovation du monument aux morts de la commune, situé à côté de l'église Saint Géry dans le cimetière communal est envisagée pour un coût de 1182,00€ (exonéré de TVA – Article 261 du Code Général des Impôts) et la rénovation des deux sépultures situées dans le cimetière communal, en face du monument aux morts est envisagée pour un coût de 1390,00 € HT.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver le projet de rénovation du monument aux morts et des deux sépultures situées à côté de l'église dans le cimetière communal

- de déposer un dossier auprès de la Région Hauts-de-France, au titre du dispositif « Soutien à la rénovation des monuments aux morts des Hauts-de-France » afin de solliciter une subvention d'un montant de 855,00 €
- d'autoriser M. le Maire à signer les documents se rapportant à cette décision

Adopté à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

La secrétaire de séance
1^{ère} Adjointe,

Le Maire,

Karine SKOTAREK

Alain MENSION

Publié sur le site internet le 20 décembre 2023